

LA GAZETTE

DU RELAIS PETITE ENFANCE DU TERNOIS

RÉTROSPECTIVE

ÉDITION N°6

Nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances !

Que ces jours de repos vous apportent toute l'énergie nécessaire pour reprendre le travail du bon pied !

Le RPE reste ouvert pendant cette période estivale, vous pouvez retrouver les lieux et horaires sur Ternoiscom.fr

Nouveau numéro unique pour nous joindre : 03.21.03.91.11

■ RETOUR SUR LES FORMATIONS, ET L'ANALYSE DE PRATIQUE :

6 formations ont été mises en place ainsi qu'un groupe d'analyse de pratique par le RPE entre janvier et juin 2025 :

«Recyclage SST»
le 18 janvier 2025
10 assistants maternels agréés

«1 mot 1 signe Niveau 1»
du 11 et 25 janvier et 1er février
11 participants

«Contes et histoire»
du 1er et 15 mars
7 assistants maternels agréés

«SST initial»
du 8 et 22 mars
9 participants

Analyse de pratique
Les 22 avril, 13 et 27 mai
9 participants

«S'occuper d'un enfant né prématurément»
29 mars, 5 et 26 avril :
11 assistants maternels agréés

«Recyclage SST»
le 17 mai 2025
10 assistants maternels agréés



■ RETOUR SUR LES ANIMATIONS EXCEPTIONNELLES

■ *Retour sur un joli moment autour des livres à la médiathèque d'Eps Herbeval*

Le mercredi 30 avril, trois assistants maternels et quatre enfants ont été accueillis par Marianne, médiathécaire, et Magali du Relais Petite Enfance pour participer au concours Tiot Loupiot, destiné aux 0-3 ans. Après la lecture de quatre albums sélectionnés au niveau national, chacun a voté pour son histoire préférée. Pour les tout-petits, une grille d'observation a permis aux adultes de voter en fonction de leurs réactions (sourires, regards...). Le dépouillement national aura lieu dans quelques mois : nous découvrirons alors quel album aura remporté les faveurs des tout-petits à travers la France.

Un beau moment de partage autour de la lecture !

À noter que la médiathèque d'Auxi-le-Château a également accueilli les assistants maternels agréés et Sylvia, animatrice RPE sur ce secteur.

CONCOURS TIOT LOUPIOT



CONCOURS TIOT LOUPIOT



LE FABLAB AU RPE



■ Découverte du FABLAB avec les tout-petits

Le FABLAB de Ternoiscom a animé des ateliers dans les RPE : les enfants ont décoré un support en bois et découvert les machines avec Cédric et Jean-Charles. Une belle initiation ludique à la création numérique !

FIN D'ANNÉE FESTIVE !



■ Sortie avant l'été

Le mardi 1er juillet, à la Maison pour Tous de St Pol-sur-Ternoise, petits et grands se sont retrouvés pour une matinée pleine de bonne humeur: parcours sensoriel, contes, comptines... et un joyeux pique-nique pour finir l'année en partage et en sourires !

■ Soirée d'informations

Le **mardi 25 février**, le RPE a organisé une soirée d'information sur le jeu, animée par Stéphanie Bugnon, éducatrice de jeunes enfants, à la salle des fêtes de Saint-Michel-sur-Ternoise.



L'événement a réuni 27 assistants maternels autour de ce thème essentiel du développement de l'enfant.

■ Assistants maternels sensibilisés au tri et à la médiation

Le **mardi 17 juin**, une seconde soirée d'information a réuni plusieurs assistants maternels

Dans un premier temps, Mmes Fernagut et Devienne, médiatrices familiales à l'EPDEF, ont sensibilisé le public à l'importance de la médiation familiale dans le quotidien professionnel.

Ensuite, Mme Giacco (Ternoiscom) a présenté les bonnes pratiques de tri et de compostage, et a remis une petite poubelle «Tri selectif» à chaque participant.



■ SANTÉ & PRÉVENTION

- Depuis le **1er janvier 2025**, les parents ont l'obligation de faire vacciner leur enfant contre les méningocoques ACWY, tandis que la vaccination contre le méningocoque de type B, jusqu'alors recommandée, devient aussi obligatoire.

En plus des vaccins obligatoires contre les méningocoques, les enfants nés après 2018 ont l'obligation d'être vacciné contre :

La Diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP), la coqueluche, les infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type B, et l'hépatite B.

La vaccination contre la coqueluche (associée aux vaccins DTP, Hib et hépatite B) est réalisée à 2 mois, 4 mois, avec un rappel à 11 mois.

Le vaccin contre les infections à pneumocoque suit le même schéma : 2 mois, 4 mois, puis rappel à 11 mois.

La vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) se fait à 12 mois, suivie d'une deuxième injection entre 16 et 18 mois.

2025 Calendrier simplifié des vaccinations

Logo République Française, Santé publique France

Âge approprié	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	11 mois	12 mois	16-18 mois	4 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	65 ans et +
BCG														
DTP et Coqueluche														
Hib														
Hépatite B														
Pneumocoque														
ROR														
Méningocoques ACWY														
Méningocoque B														
Rotavirus														
HPV														
Grippe														
Covid-19														
Zona														
VRS														

LE CERTIFICAT D'HONORABILITÉ : UN DOCUMENT ESSENTIEL POUR EXERCER AUPRÈS DES ENFANTS

- **L'attestation d'honorabilité** est un document officiel qui certifie qu'une personne ne fait l'objet d'aucune condamnation incompatible avec l'accueil de mineurs.
- Elle garantit notamment l'absence d'inscription sur le casier judiciaire ou au FIJAISV (Fichier des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes).

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les assistants maternels agréés doivent fournir ce document dans le cadre de leur demande d'agrément ou de son renouvellement, auprès du Conseil Départemental.

Ceux qui exercent pour des particuliers employeurs peuvent également être sollicités pour présenter cette attestation au cours des 5 années de validité de leur agrément, notamment lors de contrôles périodiques.

- **ATTENTION** : les enfants de plus de 13 ans vivants au domicile ainsi que le conjoint doivent également fournir cette attestation.

QUAND FOURNIR CETTE ATTESTATION ?

Lors du dépôt de la demande d'agrément ou de renouvellement, en l'ajoutant au dossier (cerfa 13394*05). Elle doit être datée de moins de 6 mois au moment de la transmission au Conseil Départemental.

Même après l'agrément, elle peut être demandée à tout moment, dans le cadre de contrôles réglementaires.

QUE SE PASSE-T-IL SANS ATTESTATION ?

Sans ce document valide, l'agrément ne peut être délivré ou renouvelé. Pour un assistant maternel en activité, cela peut entraîner un retrait d'agrément.

- **À retenir** : Ce document est une mesure de protection essentielle pour garantir la sécurité et le bien-être des jeunes enfants accueillis. Il est donc important d'anticiper sa demande et de veiller à sa validité lors des démarches administratives.

■ À VOS AGENDAS:

■ *Analyse de pratique :*

Les jeudis 25 septembre, 9 octobre et 6 novembre, des ateliers sont proposés au sein du Relais Petite Enfance.

Déjà 5 participants inscrits, il reste au moins 3 places disponibles !

Intéressé(e) ? Contactez rapidement le RPE pour réserver votre place.

■ *Formations à venir :*

«Accompagnement évolution motricité et sensorielle de l'enfant»

le 20 septembre et le 4 octobre, 12 assistants maternels agréés sont déjà inscrits.

■ *Dernières news :*

Revalorisation du salaire minimum conventionnel

À compter du 1er avril 2025, le salaire horaire minimum conventionnel applicable aux assistants maternels évolue : 3,64 € brut, soit environ 2,85 € net de l'heure.

À noter : les indemnités d'entretien restent inchangées.

Les animations du RPE reprendront sur les 5 sites à partir du lundi 8 septembre 2025 SAUF pour Frévent (à partir du vendredi 12 septembre).
N'hésitez pas à vous rapprocher de votre relais pour connaître le programme !

L'équipe du RPE reste disponible pour soutenir les parents employeurs au cas par cas lors d'un rendez-vous individuel.

LA GAZETTE
DU RELAIS PETITE ENFANCE DU TERNOIS

JANVIER - JUIN 2025